

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Marcoux

<https://www.cadre21.org/membres/c24b9b0002bd184457fb79c9>

Date d'obtention : 2023-01-27 15:02:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode éclairée de consignation , outil indispensable pour nous sur le terrain,

Cela m'amène à réfléchir sur les aspects suivants :

Qui commet l'acte criminel

Qui est la victime

Y a-t-il eu un consentement

Quels sont les enjeux,

Comment intervenir

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Outil de référence indispensable , la trousse contient les réponses à mes questions possibles.

Les différentes étapes à suivre ds une situation de Sexto

NE JAMAIS CONSULTER LES IMAGES NI VIDEOS

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Me référer à la trousse de SEXTO sera ma ressource

Suivre l'aide-mémoire de la trousse pour ne rien oublier

Encore NE JAMAIS CONSULTER NI IMAGE NI VIDEO